



CHSCT de l'UJM du 29 mai 2020 - Compte rendu

Un seul point était à l'ordre du jour :

Suivi du Plan de retour sur site UJM

Ce CHSCT a été compliqué par le procédé de la visioconférence, qui ne permet pas les meilleurs échanges. Ceux-ci ont donc été tendus. La susceptibilité de la présidence vis-à-vis de toute demande des représentants syndicaux (ceux de FO ESR 42 en particulier) ne facilite pas non plus la tâche.

Communication des documents

La présidence de l'UJM informe le CHSCT, sur la base de documents très incomplets puisque les différents plans des entités internes (composantes et services) n'ont pas été communiqués au CHSCT

-> FO ESR 42 a dénoncé le mépris dans lequel étaient tenus les représentants du personnel au CHSCT : d'une part il devrait y avoir consultation, c'est-à-dire vote (ce que les documents du ministère eux-mêmes préconisent), d'autre part tous les documents devraient être communiqués.

-> les documents des différentes entités ont été envoyés depuis.

- Dans le même axe, FO ESR 42 a appuyé la demande SNPTES que les PRA par entités soient communiqués aux personnels travaillant dans ces entités (auxquels on oppose parfois les PRA sans qu'ils en aient connaissance).

Remarques complémentaires FO ESR 42 :

- C'est le rôle du CHSCT, mandaté par tous les salariés, de vérifier que l'employeur, responsable de la protection des personnels, fait son travail de manière correcte. Compte tenu de ce qu'il s'est passé à l'UJM avant la fermeture, **il n'y a aucune raison de faire confiance a priori à l'employeur.**

- Un autre représentant syndical au CHSCT a parlé à propos de la contamination pré-confinement à l'UJM de « cluster ». Nous le rejoignons complètement.

Nombres de personnels concernés

- De nouveaux chiffres : 174 personnels concernés par retour sur site en simultané (6 % environ des effectifs). Mais au total, compte tenu des distributions de masques, env. 425 personnels étaient passés sur les sites au 29 mai.

Recensement personnels vulnérables (ou en contacts avec personnes vulnérables)

-> FO ESR 42 a réitéré sa demande qu'un mail soit adressé à ce sujet depuis l'adresse du médecin de prévention, non parmi les diverses informations relatives à la gestion de la crise sanitaire diffusées par la présidence.

- Le médecin de prévention annonce qu'il n'y a pas de problème pour diffuser la nouvelle fiche mais la présidente trouve qu'il y a des « questions non adaptées dans le contexte actuel » !

-> Les représentants FO ESR 42 continueront à poser les questions et formuler les demandes qu'ils trouvent au contraire parfaitement adaptées au contexte !

Problème des masters 2

Il s'avère que dans un laboratoire au moins des masters 2 sont accueillis, au rebours des consignes ministérielles (accueil des doctorants, non des masters). Ceci pose aussi de manière périphérique le problème des gratifications accordées aux étudiants de master.

-> FO ESR 42 a demandé que les préconisations concernant les étudiants de master soient respectés. Et que toutes les gratifications soient versées aux étudiants de masters, qu'ils aient pu ou non se rendre dans leur labo. Même si ceci ne relève pas directement du champ du CHSCT, c'est bien la gestion de la crise sanitaire (qui relève du champ du CHSCT) qui entraîne l'inégalité entre étudiants recevant les gratifications prévues et ceux ne les recevant pas.

- La présidence devrait rappeler les consignes concernant les masters aux responsables de labos.

Problème des désinfections de laboratoires

Dans un laboratoire au moins la désinfection préalable ainsi que les désinfections régulières ont dû être faite par des agents dont ce n'est pas le travail.

- FO ESR 42 a demandé la désinfection de ce laboratoire puis le nettoyage régulier de ce labo par entreprises spécialisées et a voté l'avis soumis au CHSCT par SNPTES pour la désinfection et le nettoyage régulier.

- La présidence a assuré que des dispositions avaient été prises pour que la désinfection et nettoyages réguliers par services spécialisés soient mis en œuvre rapidement, y compris à La Métare.

- Commentaire FO ESR 42 : à surveiller.

B.U.

Le PRA BU paraît bien du point de vue sanitaire.

Une demande a été faite que les retours de prêts d'étudiants (notamment ceux qui viennent de loin) puissent être repoussés jusqu'en septembre.

- Réponse : normalement ce devrait être possible.

DATI

Au témoignage de l'un des représentants présents, ce dispositif pour les travailleurs isolés ne fonctionne pas toujours bien. Peut-être s'agit-il d'un problème de bornes.

- Présidence : un check up sera fait avec l'entreprise concernée, il n'y a aucune raison que ceci ne fonctionne pas.

- Commentaire FO ESR 42 : commentaire FO : ce problème de DATI a déjà été évoqué au dernier CHSCT et est très régulièrement abordé dans cette instance. La position horizontale du DATI est contraignante pour ses utilisateurs. Cette période de travail plus isolé qu'à l'ordinaire serait particulièrement propice à un examen de solutions techniques à la fois plus ergonomiques et plus rassurantes.